



NOTE DE DECRYPTAGE SUR L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

Ali Abdou BONGUERE
ONG EDER Niger
Réseau Climat & Développement

Relecteurs :
Peggy PASCAL et Claire EVEN, Action contre la Faim
Jean VETTRAINO Secours Catholique

LE RESEAU CLIMAT & DEVELOPPEMENT

La 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP-21) se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris en France. Ce sommet sera déterminant, car il doit aboutir à un accord international sur le climat qui permettra de contenir le réchauffement global en deçà de 2°C d'ici 2100. C'est avec l'objectif de renforcer les efforts de lutte contre les dérèglements climatiques et de s'assurer que ces efforts répondent aux priorités des pays les plus pauvres et les plus vulnérables que la société civile francophone compte s'impliquer dans les préparatifs de cet accord. C'est ce à quoi s'attèle le Réseau Climat & Développement (RC&D) depuis plusieurs mois.

Créé par le Réseau Action Climat-France (RAC-France) et ENDA Énergie, Environnement, Développement au Sénégal, le RC&D rassemble aujourd'hui 75 associations francophones portant des projets de terrain et de plaidoyer sur les changements climatiques. C'est le seul réseau qui rassemble les ONG francophones sur les changements climatiques. En s'appuyant sur la diversité de ses membres - porteurs de projets sur le terrain ou experts des négociations internationales - le réseau fait la promotion d'un nouveau modèle de développement qui prend en compte les contraintes climatiques et énergétiques. Les membres mettent en œuvre des projets innovants et intégrés au niveau local, ou alors sensibilisent les populations à la nouvelle donne énergétique et climatique. Le RC&D travaille aussi pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, via des ateliers de renforcement de capacités et d'échanges, et des notes de décryptage et de position communes.

Depuis plusieurs années, le RC&D appuie la participation de ses associations-membres aux négociations afin de les former aux enjeux et d'en faire des relais d'information pour l'ensemble des membres. En 2015, le réseau a décidé de renforcer largement ce travail en créant une « taskforce » ou équipe spéciale qui deviendra sa force de frappe dans les instances et moments internationaux identifiés comme clé d'ici la COP-21. Cette équipe travaille toute l'année pour représenter et porter les préoccupations telles que formulées par les associations de terrain du RC&D, sur 6 enjeux identifiés comme clés par le Réseau et pour l'accord visé à Paris : énergies renouvelables et efficacité énergétique, adaptation, agriculture et sécurité alimentaire, financements, genre et droits humains.

Pour le Réseau Climat & Développement, le sommet de Paris doit répondre au double défi de la limitation du réchauffement global en deçà de 2°C et celui de la lutte contre la pauvreté dans les pays les plus affectés par les changements climatiques. Il est temps de faire face plus efficacement à ces nouveaux défis posés par le réchauffement climatique. Le RC&D appelle à un accord qui, d'une part renforce l'accès à des services énergétiques durables et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'autre part donne à l'Afrique les moyens financiers nécessaires pour faire de l'adaptation une priorité sans perdre de vue de relever le défi des droits humains et de l'égalité de genre.

I. CONCEPTS ET DEFINITIONS

Ce document de travail est une base de réflexions destinée aux acteurs de la société civile dans le cadre de la formulation de positions sur la situation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au sein des négociations climat. Dans ce document, les auteurs feront usage de certaines terminologies qui doivent être comprises autour des définitions données ici.

- ❖ **L'agriculture** : L'agriculture se définit comme un processus par lequel les hommes aménagent leurs écosystèmes pour satisfaire leurs besoins ainsi que ceux de leurs sociétés. Elle désigne l'ensemble des savoir-faire et activités ayant pour objet la culture des terres, et, plus généralement, l'ensemble des travaux sur le milieu naturel permettant de cultiver et prélever des êtres vivants (aussi bien végétaux, qu'animaux) utiles à l'être humain.
- ❖ **L'agriculture familiale** : Il existe d'innombrables définitions de l'agriculture familiale. Cette forme d'agriculture, plurielle, est fondée sur le caractère principalement familial du travail et de la décision sur l'exploitation, ainsi que de la terre et du capital (l'outil de production a donc une forte dimension patrimoniale). Selon les associations de solidarité internationale regroupées au sein de Coordination Sud, « faiblement émettrices en gaz à effet de serre, les agricultures familiales du Sud sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique. En outre, elles jouent un rôle fondamental en termes de sécurité alimentaire locale, d'aménagement du territoire, de gestion des ressources, de création d'emplois et de stabilité sociale. Elles représentent la première forme d'agriculture dans le monde avec près de 500 millions d'exploitations. »¹
- ❖ **La souveraineté alimentaire** : Concept développé et présenté par *La Via Campesina*² lors du Sommet de l'alimentation organisé par la FAO à Rome en 1996, la souveraineté alimentaire se définit comme un droit international qui laisse la possibilité aux populations, aux Etats ou aux groupes d'Etats de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays. Elle accorde une grande importance aux conditions sociales et environnementales de production des aliments et prône un accès plus équitable à la terre pour les paysans pauvres, au moyen si nécessaire, d'une réforme agraire et de mécanismes de sécurisation des droits d'usage du foncier.
- ❖ **La sécurité alimentaire** : Sa définition fait l'objet d'un consensus international depuis le Sommet mondial de l'Alimentation tenu à Rome en 1996 : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». Cette définition de la sécurité alimentaire, agréée internationalement, repose sur 4 piliers : disponibilité, accès, stabilité et utilisation.
- ❖ **La nutrition** : la nutrition désigne un ensemble de processus par lesquels un être vivant transforme des aliments pour assurer son fonctionnement. Pour faire la distinction avec l'alimentation tout court, la nutrition implique certaines dimensions liées non seulement à la quantité, mais aussi à la qualité et l'hygiène. Elle s'oppose à la malnutrition qui se présente essentiellement sous deux formes : la surnutrition (surpoids et obésité) et la sous-nutrition (carence). La seconde forme de la malnutrition est définie comme le résultat d'un apport alimentaire insuffisant ou par la répétition de maladies infectieuses et de pratiques de soins inadéquates, souvent en lien avec des facteurs économiques, politiques et socio-culturels. Elle inclue le sous poids par rapport à l'âge, la petite taille par rapport à l'âge, une maigreur excessive par rapport à la taille et des carences micronutriments, en vitamines et minéraux.

¹ Coordination SUD, Recommandations de la Commission Climat et Développement pour la Conférence de Lima sur le changement climatique. Les agricultures familiales sont incontournables dans la lutte contre les changements climatiques ! 2014

² La Via Campesina ou la « voie paysanne » en espagnol, est un mouvement international qui coordonne des organisations de petits et moyens paysans, de travailleurs agricoles, de femmes rurales, de communautés indigènes d'Asie, des Amériques, d'Europe et d'Afrique. Il a vu le jour en 1993.

II. L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

a. L'agriculture et la sécurité alimentaire dans le monde face aux changements climatiques

Actuellement, 795 millions de personnes souffrent de la faim³ et plus de 180 millions d'enfants sont victimes de sous-nutrition⁴. Le cinquième rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) souligne qu'au-delà de ses impacts sur la production alimentaire (disponibilité), le changement climatique impactera tous les piliers de la sécurité alimentaire (accès, utilisation et stabilité).

La menace que font peser les changements climatiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire constitue l'un des éléments qui ont favorisé la mise en place de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans le courant des années 1990. Les changements climatiques sont ainsi responsables de nombreux défis qui se posent pour les systèmes de production agricole et à l'alimentation dans toutes les régions de la planète.

La variabilité des températures ainsi que leur hausse tendancielle, la multiplication et l'intensité accrue des phénomènes climatiques extrêmes, constituent de sérieuses contraintes pour l'agriculture et en premier lieu pour les petits agriculteurs. En matière de projections, au-delà de 3 degrés d'augmentation de température, toutes les cultures seraient impactées négativement⁵. Les changements climatiques ont également des impacts négatifs sur les ressources halieutiques et sur la distribution des stocks de poisson, en raison du déplacement des poissons mais également de l'acidification des océans⁶.

Selon l'IFPRI, « le fourrage, plus cher, entrainera une augmentation des prix de la viande, avec deux conséquences: un léger ralentissement de la croissance de la consommation de viande, et une accélération substantielle de la diminution de la consommation de céréales ». Aux environs de 2050, la disponibilité en calories sera inférieure à celle d'un scénario sans changements climatiques, et devrait être inférieure aux niveaux de l'an 2000 dans l'ensemble du monde en développement. En 2050, la baisse de la disponibilité en calories augmentera la malnutrition infantile de 20 % par rapport à un scénario sans changements climatiques⁷ ; le nombre de maladies phytosanitaires, liées à la baisse des rendements, augmentera également.

La baisse des rendements agricoles aura certainement pour conséquence une hausse des prix des produits alimentaires de base. Sans changements climatiques, l'IFPRI estimait déjà en 2009 que les prix des denrées alimentaires de base comme le riz, le maïs, le blé et le soja subiraient une augmentation importante entre 2000 et 2050. En intégrant le facteur climatique, les prix augmenteront de manière supplémentaire de 23 à 37 % pour le riz, de 52 à 55 % pour le maïs, de 94 à 111 % pour le blé et de 11 à 14 % pour le soja.

³ FAO, The State of Food Insecurity in the World (SOFI), 2015.

⁴ <http://www.ids.ac.uk/news/ids-welcomes-commitment-to-tackling-hunger-and-undernutrition-at-global-hunger-summit>.

⁵ Laurent Bopp, intervention à la Conférence « La Faim, l'autre visage du changement climatique », Paris, 26 mai 2015.

⁶ Ibid.

⁷ Impact des changements climatiques sur l'agriculture et les coûts de l'adaptation/Institut International de Recherches sur les politiques alimentaires ; <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pr21fr.pdf>

Impacts en Afrique

Les impacts des changements climatiques en Afrique seront encore plus prononcés. Si les tendances climatiques actuelles se confirment, la production de blé en Afrique pourrait enregistrer une baisse de 10 à 20% d'ici à 2030 comparé aux rendements des années 1998-2002*. Globalement, en Afrique subsaharienne, un réchauffement d'environ 2°C entraînerait aussi une réduction de 10% du rendement agricole total d'ici 2050, tandis qu'un réchauffement supérieur et donc plus probable pourrait porter ce chiffre à 15 voire 20%*. Dans un scénario optimiste de réchauffement limité à 2°C, entre 350 et 600 millions d'Africains devront faire face à un déficit en eau. Selon un rapport récent de la FAO, en Afrique subsaharienne, plus d'une personne sur quatre restent chroniquement sous-alimentées. Les projections les plus optimistes (+2°C à la surface du globe) prévoient que le taux de sous-alimentation en Afrique augmentera de 25 à 90% d'ici à 2050 (90% pour l'Afrique de l'ouest). ***

Sources : *Richard Munang, Jessica Andrews, « L'Afrique face au changement climatique », *Afrique Renouveau : Édition Spéciale Agriculture 2014*, page 6

**Bates, B.C., Z.W. Kundzewicz, S. Wu and J.P. Palutikof, Eds., *Climate Change and Water, IPCC Technical Paper VI - June 2008*, IPCC Secretariat, Geneva, p.96. Available from IPCC Secretariat

*** Lloyd, S. J., Kovats, R. S., & Chalabi, Z. (2011). *Climate Change, Crop Yields, and Undernutrition: Development of a Model to Quantify the Impact of Climate Scenarios on Child Undernutrition. Environmental Health Perspectives*, 119

La prévalence des maladies infectieuses à transmission vectorielle risque de s'aggraver, entraînant un affaiblissement du statut nutritionnel. L'aide-mémoire 2014 de l'OMS rappelle qu'il est probable que, d'ici 2090, les changements climatiques étendent les zones affectées par les sécheresses, doublent la fréquence des sécheresses extrêmes et multiplient par six leur durée moyenne⁸. Finalement, entre 2030 et 2050, on s'attend à ce que les changements climatiques entraînent près de 250 000 décès supplémentaires par an, dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress lié à la chaleur.⁹ Enfin, la concurrence sur les ressources naturelles (eau, pâturages) de plus en plus rares accentue le risque de conflits et les flux migratoires, qui à leur tour amplifient le risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'Organisation Internationale pour les Migrations prévient qu'on pourrait compter jusqu'à 1 milliard de réfugiés climatiques en 2050.¹⁰

Les pays du Sud et les ménages les plus pauvres subiront la plus grande partie des dommages humains et économiques causés par les changements climatiques, alors même que leurs capacités de réponse sont souvent limitées voire annihilées. Ceux qui contribuent le moins au réchauffement climatique sont ceux qui en souffrent le plus. Ce sont pour la plupart de petits producteurs et productrices qui vivent de l'agriculture pluviale, de la pêche ou de l'élevage, des moyens de subsistance très fortement dépendants des conditions climatiques et environnementales. L'accroissement de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques entraînent un affaiblissement ou une destruction de ces moyens de subsistance et de l'accès aux ressources naturelles. Enfin, pour certaines régions du monde comme l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud Est, les capacités d'adaptation seront, quoi qu'il arrive, insuffisantes pour faire face aux chocs à répétition (sécheresses, inondations, cyclones) qui mettent en péril la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les modes de subsistances de milliards de personnes.

D'ici à 2080, 600 millions de personnes supplémentaires seront en état de sous-alimentation à cause des changements climatiques¹¹. Selon un rapport du PNUE¹², « environ 50% de la population mondiale sera en risque de sous-alimentation en 2050 du fait d'une augmentation de la demande et du changement climatique (scénario à 2°C de réchauffement) contre environ 30% sans changement climatique ». Le soutien aux stratégies d'adaptation qui viendraient renforcer la capacité de résilience des communautés et de leurs systèmes alimentaires, est, dès lors, extrêmement important.

⁸ Aide mémoire de l'OMS sur le changement climatique, n°266, Aout 2014 ; <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs266/fr/>

⁹ Site internet de l'OMS, août 2014. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs266/fr/>

¹⁰ Oli Brown, *Migrations et changements climatiques*, n°31, Organisation Internationale pour les Migrations, 2008, 66 pp., p.12

¹¹ PNUE, 2008, *Human Development Report 2007/2008- Fighting climate change: human solidarity in a divided world*.

¹² PNUE, *Africa's Adaptation Gap 2 : Bridging the gap – mobilising sources*, 2015, à partir de l'étude de : Dawson TP et al. (2014) *Modelling impacts of climate change on global food security*.

b. L'agriculture et la sécurité alimentaire dans les négociations internationales sur le climat

L'agriculture n'a véritablement fait son entrée dans les négociations internationales sur le climat qu'en 2011, à la COP17 de Durban, via le SBSTA (Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique). L'agriculture est un sujet complexe à traiter dans les négociations, d'une part parce qu'il a trait à la fois aux enjeux d'atténuation et d'adaptation, d'autre part parce qu'il existe un manque de discussion par secteur dans ces négociations, l'approche de la Convention n'étant pas à l'origine sectorielle. Enfin, l'agriculture étant un sujet hautement politique pour de nombreux Etats, les discussions sont très rapidement devenues conflictuelles, en particulier sur la question de l'atténuation¹³. Le secteur agricole est responsable d'environ un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). La moitié des émissions agricoles est liée à la déforestation, et la mise à disposition de nouvelles terres pour la production agricole, entraînent une libération de carbone. Par ailleurs, les exploitations agro-industrielles à grande échelle sont fortement émettrices de GES du fait de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais. Enfin, la transformation puis le transport des marchandises contribuent également aux émissions GES du secteur agricole.

Les positionnements entre Etats sont marqués sur ce point. On peut dégager de grandes tendances :

- des pays développés qui ont rapidement poussé pour introduire la question de l'atténuation dans les négociations (et avec elle, le secteur agricole), par qu'ils en avaient besoin pour tenir leurs engagements,
- des émergents (Argentine, Inde, Egypte ; le Brésil et la Chine également, mais de manière moins marquée) très réfractaires sur la question de l'atténuation
- Le Groupe Afrique quant à lui avait une position intermédiaire, donnant la priorité à l'adaptation sans toutefois refuser d'aborder la question de l'atténuation.

En juin 2014 a pu être adoptée une décision sur la mise en place d'un groupe de travail sur l'agriculture, avec pour solution de compromis politique le choix de travailler principalement sur l'adaptation, moins conflictuelle, et de reporter la question de l'atténuation à après la COP21.

Au final, ces dernières années, les instances de négociations climat ont survolé certaines questions prioritaires en particulier pour les pays les moins avancés (PMA) telle la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le choix des modèles agricoles pour nourrir le monde. Ceci semble d'autant plus paradoxal que des engagements à lutter durablement contre la faim et la sous-nutrition ont été pris par les Etats dans d'autres instances internationales, régionales ou nationales. C'est le cas :

- ✓ des objectifs du développement durable (ODD) : l'objectif 2 des ODD que les Etats adopteront en septembre prochain portera sur l'éradication de la faim dans le monde et la réduction de la malnutrition;
- ✓ de l'engagement pris en juin 2014 par les chefs d'Etats africains, lors du Sommet de l'Union africaine à Malabo (Guinée Equatoriale), d'éradiquer la faim sur le continent africain d'ici à 2025¹⁴.
- ✓ des engagements sous régionaux en faveur de l'agriculture (Déclaration de Maputo, septembre 2003¹⁵) où les chefs d'Etats africains se sont engagés à allouer un minimum de 10% des budgets nationaux au secteur de l'agriculture alors que certaines questions liées au financement des PMA (dont la majorité sont des pays africains), trouvent difficilement leur place au sein de ces négociations ;
- ✓ de certains besoins spécifiques des pays de l'Afrique, pour l'adaptation des systèmes de production agricole pendant que les questions liées au transfert de technologies et au financement de l'adaptation des pays du Sud posent de problèmes aux pays du Nord.

¹³ Rappelons que selon le dernier rapport du GIEC, le secteur de l'agriculture élargi (*Agriculture, Forestry and Other Land Use* (AFOLU) en anglais) représente aujourd'hui 24% des émissions mondiales anthropiques de GES (effets de substitution induits et émissions de GES liées à la consommation d'énergie fossile non compris).

¹⁴ http://summits.au.int/ar/sites/default/files/Assembly%20AU%20Dec%20517%20-%20545%20%28XXIII%29%20_F.pdf

¹⁵ <ftp://ftp.fao.org/unfao/bodies/arc/23arc/J1604f.doc>

Lors de la session ADP-2.8 à Genève (février 2015), notamment grâce à une forte pression de la société civile, certains Etats Parties à la CCNUCC, dont l'Arabie Saoudite et l'Egypte, ont poussé jusqu'à l'obtention de la mention de la Sécurité Alimentaire dans le Préambule (sections A et B) et dans la partie sur l'adaptation (section E) du brouillon du futur Accord de Paris. Une mention qui reste, cependant, très fragile dans la mesure où elle ne se retrouve qu'en option. De plus, le format du texte devra être nettement réduit d'ici la COP21 (il faisait ainsi 86 pages (dans sa version anglaise) au sortir des négociations de Genève en février). Les options mentionnant la sécurité alimentaire peuvent connaître des modifications ou être supprimées d'ici à décembre 2015.

III. LES ENJEUX LIES A L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE POUR LA COP21

La trajectoire actuelle vers l'accord de Paris laisse apparaître des zones d'ombre autour de certaines questions prioritaires sur lesquelles les négociateurs doivent s'appesantir. Il s'agit en autres des questions liées à l'agriculture et la sécurité alimentaire qui nécessitent une prise de position justifiée autour des points suivants :

❖ Quelle inclusion des questions agricoles dans l'accord de Paris ?

Selon les projections des récents rapports du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC), les populations du monde en développement, déjà extrêmement vulnérables et exposées à l'insécurité alimentaire, seront les plus gravement affectées par les effets néfastes des changements climatiques dans les décennies à venir.

Le terme d'agriculture n'est mentionné qu'une seule fois dans le texte de l'accord, dans la partie financements. Les questions agricoles sont traitées généralement dans le texte sous le terme de « land use », c'est-à-dire d'usage des terres. Il serait encore préférable que l'accord de Paris passe les questions agricoles sous silence plutôt que de faire mention d'un modèle agricole axé sur une augmentation apparente de la productivité des terres et sur l'agrobusiness, sans pour autant apporter des réponses satisfaisantes aux enjeux écologiques et à l'insécurité alimentaire dans le monde

Ainsi, le texte de l'accord ne fait pas mention de l'agro-écologie ni des agricultures paysannes. Assurées par deux milliards d'agricultrices et d'agriculteurs paysans, elles constituent pourtant les solutions les plus à même de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous, d'améliorer les rendements et les revenus des petits producteurs, de développer une agriculture durable et indépendante des énergies fossiles, d'améliorer la résilience des paysans face aux événements climatiques extrêmes et de répondre aux défis d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

❖ Pourquoi la mention de la sécurité alimentaire doit rester dans le texte de l'accord de Paris ?

L'accord de Paris devrait cadrer avec la vision de la convention cadre des nations unies (CCNUCC) dont l'une des raisons de sa signature à l'origine était la sécurité alimentaire et la mitigation du réchauffement. Sans une cohérence avec l'objectif de garantir la sécurité alimentaire mondiale, cet accord serait vide de sens pour une grande partie des populations de la planète. La sécurité alimentaire est mentionnée dans le texte issu des négociations de Genève (février 2015) à trois reprises : dans le préambule et dans le chapitre relatif à l'adaptation, ce sous forme d'option. Il est nécessaire que ces options soient conservées et qu'il soit fait mention de la sécurité alimentaire dans les objectifs généraux..

❖ Les enjeux liés à l'utilisation des terres

L'agriculture et la sécurité alimentaire sont intimement liées à la question de l'utilisation (ou usage) des terres. Les enjeux relatifs à ce secteur relèvent notamment de la comptabilisation des réductions d'émissions dans le secteur et terre et, de manière connexe, du concept de « zéro émissions nettes ».

En effet, certains pays ont proposé de remplacer l'objectif global de « zéro émissions » de GES par celui de « zéro émissions **nettes** ». Ceci peut sembler un détail, et pourtant c'est loin d'en être un : le concept de « zéro émissions nettes », dénoncé par de nombreuses organisations de la société civile, permettrait aux Etats et aux industries de continuer à émettre des gaz à effet de serre sans modifier leur modèle agricole industriel tout en se tournant vers des technologies de séquestration du carbone¹⁶. Ceci pose de nombreux problèmes.

Les réductions d'émissions liées à la séquestration de carbone dans les forêts ou les sols ne sont pas permanentes, contrairement à celles liées à l'arrêt de l'utilisation des ressources fossiles¹⁷. D'autre part, ces solutions (par exemple les agro-carburants, l'utilisation de la biomasse pour produire de l'énergie combinée à du captage et stockage de carbone (CCS) ou encore le biochar) nécessiteraient des surfaces de terre énormes pour la séquestration du carbone¹⁸. Le GIEC estime dans son 5^{ème} rapport que les scénarios se tournant vers la séquestration du carbone pour ne pas dépasser 2°C d'augmentation de température nécessitent entre 500 millions et 6 milliards de terres dédiées au stockage du carbone, soit pour la fourchette haute deux fois la surface de l'Afrique¹⁹. Ceci aurait pour conséquence une très forte augmentation de la compétition pour l'utilisation des terres et des phénomènes d'accaparement des terres. Enfin, les technologies de séquestration du carbone sont douteuses : ainsi la production industrielle d'agro-carburants se révèle souvent plus polluante que l'utilisation d'énergies fossiles²⁰, les bénéfices réels de la production de biochar sont également mis en doute²¹, et la technologie de CCS n'est pas opérationnelle et commercialisable à grande échelle²².

Le concept de « zéro émissions nette » constitue ainsi un alibi pour éviter aux gouvernements et aux industries d'engager de vraies actions de réduction d'émissions en arrêtant la consommation d'énergies fossiles et en changeant de modèle agricole.

❖ Sur la question de l'Agriculture Climato Intelligente (Climat Smart Agriculture – CSA)

L'Agriculture Climato-Intelligente

Selon la FAO, ce concept, encore en élaboration et dont l'acceptation est très large, a pour objet de renforcer la capacité des systèmes agricoles de façon à contribuer à la sécurité alimentaire, en intégrant le besoin d'adaptation et le potentiel d'atténuation dans les stratégies de développement de l'agriculture durable. Elle se propose d'aborder de manière intégrée et simultanée, les enjeux relatifs à la sécurité alimentaire, à la productivité agricole, à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation

¹⁶ <http://www.actionaid.org/publications/caught-net-how-net-zero-emissions-will-delay-real-climate-action-and-drive-land-grabs>

¹⁷ A rights-based approach to land use in a future climate agreement: policy and implementation framework, EIA and CIEL, mai 2015.

¹⁸ Caught in the Net : How « net-zero emissions » will delay real climate action and drive land grabs, Action Aid, June 2015

¹⁹ IPCC (2014), Fifth Assessment Report, Working Group III

²⁰ Du Climate and Business Summit à la COP21. Quelles solutions pour le climat ? Action contre la Faim, Agronomes et vétérinaires sans frontières, Amis de la Terre France, CARE France, CCFD-Terre Solidaire, France Nature Environnement, Gevalor, Oxfam France, Peuples Solidaires, Réseau Sortir du Nucléaire Secours Catholique, WECF, mai 2015.

²¹ African Biodiversity Network (2010) Biochar Land Grabbing, the Impacts on Africa

²² Du Climate and Business Summit à la COP21. Quelles solutions pour le climat ? Action contre la Faim, Agronomes et vétérinaires sans frontières, Amis de la Terre France, CARE France, CCFD-Terre Solidaire, France Nature Environnement, Gevalor, Oxfam France, Peuples Solidaires, Réseau Sortir du Nucléaire Secours Catholique, WECF, mai 2015.

Selon plusieurs organisations internationales, dont Coordination Sud, la CSA demeure un concept beaucoup trop imprécis et non dénué de risques. Des efforts doivent être consentis, surtout par la science pour affiner le concept et donner aux décideurs politiques, les moyens d'en évaluer ses impacts environnementaux, culturels et socio-économiques qui pourraient être en contradiction avec le développement de l'agriculture familiale et de l'agro-écologie.

L'Alliance Mondiale sur l'Agriculture Climato-Intelligente (GACSA)

L'Alliance mondiale pour l'agriculture intelligente face au climat («Global Alliance for Climate-Smart Agriculture » ou GACSA) a été lancée à New York le 23 septembre 2014 lors du Sommet sur le Climat du Secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki-Moon. Présentée comme une initiative majeure en matière de lutte contre les changements climatiques dans l'agriculture, la GACSA - notamment soutenue par la France et les Etats-Unis – et l'institutionnalisation de « l'agriculture intelligente face au climat » qu'elle propose, sont très préoccupantes. Ainsi, les acteurs de cette Alliance refusent toute définition du concept et tout cadre de redevabilité ; ils ne prévoient par ailleurs aucun critère social ou environnemental.

ATTAC et la Confédération Paysanne estiment quant à elles qu'au « regard des documents qui fondent aujourd'hui l'Alliance Globale de l'Agriculture Climato-Intelligente, il est difficile d'y voir autre chose que la volonté d'étendre la compensation carbone à l'agriculture, tout en essayant de labelliser "climat" la poursuite d'une intensification de l'agriculture mondiale avec tout ce que cela implique dans la promotion des OGM et la privatisation des terres agricole. Les promoteurs de la CSA se proposent de résoudre certaines questions sociales et politiques inhérentes à la transition vers des modèles agricoles et alimentaires soutenables, en faisant recours à des technologies par forcément favorable à l'autonomie alimentaire des populations les plus vulnérables. »²³

²³ La "climate smart agriculture", une agriculture livrée à la finance carbone et aux multinationales, ATTAC et Confédération Paysanne, mars 2015. Voir aussi : <http://www.climatesmartagconcerns.info/>

IV LES RECOMMANDATIONS DU RESEAU CLIMAT & DEVELOPPEMENT EN VUE DE LA COP21

Recommandations pour les bailleurs et les gouvernements africains

Prioriser les agricultures familiales et leurs pratiques agro écologiques compte-tenu de leur rôle fondamental dans la sécurité alimentaire.

L'agro-écologie et l'agriculture familiale, assurées par deux milliards d'agricultrices et d'agriculteurs paysans constituent les solutions les plus à même de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous, d'améliorer les rendements et les revenus des petits producteurs, de développer une agriculture durable et indépendante des énergies fossiles, d'améliorer la résilience des paysans face aux événements climatiques extrêmes et de répondre aux défis d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

Selon la Banque Mondiale, l'investissement dans les agricultures familiales bénéficie à l'ensemble des économies nationales et par conséquent, garantit des emplois durables pour les populations particulièrement les plus jeunes et les femmes (60 à 80 de la production de nourriture au Sud est assurée par des femmes).

Enfin, l'agriculture familiale et l'agro-écologie ont fait leur preuve sur le plan de l'équité sociale et durabilité environnementale, l'agriculture familiale a fait ses preuves.

Refuser que les changements climatiques deviennent un alibi pour développer un modèle agricole basé sur la promotion de l'agro-business et des OGM.

Le modèle agro-industriel à grande échelle est le principal contributeur des gaz à effet de serre dans le secteur, et ne sera pas en mesure de répondre au double défi climatique et alimentaire. Il est généralement destructeur de l'environnement, il favorise l'accaparement des terres et accentue les disparités sociales.

Soumettre l'ensemble des projets agricoles et de sécurité alimentaire à des études d'impacts préalable en particulier en matière de droits humains, environnementaux et sociaux.

La lutte contre les changements climatique ne peut en aucun cas se faire au détriment du respect des droits humains, environnementaux et sociaux.

Recommandations pour la COP21

Inclure la sécurité alimentaire - et ainsi, la promotion de l'agriculture familiale et agroécologique - de manière opérationnelle dans l'accord de Paris.

Aujourd'hui déjà 795 millions de personnes souffrent de la faim. Selon le PNUD, 600 millions de personnes supplémentaires souffriront de la faim d'ici 2080 à cause des changements climatiques.

Il est donc crucial d'ancrer la sécurité alimentaire dans le texte de l'accord, et ce de manière opérationnelle, c'est-à-dire en plus du préambule (ou il n'est aujourd'hui que sous forme d'option) également dans les objectifs généraux et le chapitre adaptation.

Enfin, il est essentiel de différencier « production alimentaire » (présent à plusieurs reprises dans le texte de l'Accord) et « sécurité alimentaire ». En effet, une production alimentaire accrue ne permet pas nécessairement un renforcement de la sécurité alimentaire, c'est pourquoi il est crucial d'insérer la « sécurité alimentaire » dans le texte de l'accord.

Reconnaître la responsabilité principale de l'agriculture industrielle pour les émissions de l'agriculture et ne pas permettre de compenser les émissions du secteur industriel par le secteur agricole.

Le modèle agro-industriel à grande échelle est le principal contributeur des gaz à effet de serre dans le secteur. Il est nécessaire de réduire les émissions de manière permanente, c'est-à-dire non pas en compensant des émissions ou en cherchant à stocker le carbone dans les sols (concept du « zéro émissions nettes »), mais en changeant de modèle agricole et en soutenant les modèles les plus résilients et les moins émetteurs de GES comme les agricultures familiales et l'agro-écologie.

Exiger que les actions d'atténuation liées au secteur de l'usage des terres, y compris le stockage de carbone, n'impactent pas négativement la sécurité alimentaire.

Le stockage de carbone dans les sols ne constitue pas une solution permanente. Il s'agit principalement d'un moyen de se détourner du véritable enjeu que constitue la réduction des émissions de GES.

Par ailleurs, le stockage du carbone dans les terres, en générant des gains financiers, crée des situations de compétition pour l'usage des terres et par conséquent d'accaparement des terres, ce qui prive les agriculteurs de terres cultivable et met en danger leur sécurité alimentaire.

Refuser d'inscrire le concept d'agriculture intelligente face au climat et l'Alliance Mondiale pour une agriculture intelligente face au Climat (GACSA) dans l'Accord de Paris et dans l'agenda des solutions.

L'appropriation totale par la GACSA du concept d'agriculture intelligente face au climat » (CSA) est très préoccupante. D'une part, les acteurs de cette Alliance refusent toute définition du concept et tout cadre de redevabilité ; ils ne prévoient par ailleurs aucun critère social ou environnemental. D'autre part, alors que le monde paysan n'y est que peu représenté, les géants de l'agro-alimentaire, des engrais et pesticides industriels ainsi que des semences et biotechnologies en sont déjà parties prenantes avec comme objectif de s'attribuer le label de « climate smart agriculture ».

La GACSA risque de renforcer le modèle agro-industriel à grande échelle, principal contributeur des gaz à effet de serre dans le secteur, et sans être en mesure de répondre au double défi climatique et alimentaire.